

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2455 Société : 135688

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DJEDIDI Farida

Date de naissance :

06/03/52

Adresse :

57, rue Rabiaa EL Adoumia Apt 8
La Gironde casablanca

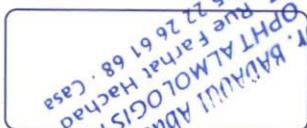
Tél. : 06 26 30 12 99

05 20 95 48 84

Total des frais engagés : 2 800,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

04/08/2022

Nom et prénom du malade :

DJEDIDI FARIDA

Age : 68

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AMÉTROPIE

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie : AMÉTROPIE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

04/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04.08.	8		300,00	DR. BADAWI Abdellatif OPHTALMOLOGISTE Farnat Hachad 26 61 68 . Casa 05.08.2012
20.92				

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Gouins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
K-One Optic Ayad El Khaoula INPE: 095023958 Rue 50 Hay Atti, Abdellah CK, Casablanca 20400 Khaoula 958	18/01/12					2100 - P

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	DENTS TRAITÉES	NATURE DES SOINS	COEFFICIENT	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates the H-D-H system, featuring a central hydrogen atom (H) at the top. It is bonded to two deuterium atoms (D) at the bottom, which are further bonded to each other. The entire assembly is enclosed within a hexagonal ring of 12 hydrogen atoms arranged in a triangular lattice pattern. Each hexagonal ring has a radius of 1.5 Å. The central H-D bond length is 0.7 Å, and the D-D bond length is 1.0 Å. The angle between the H-D-H plane and the D-D-H plane is 60°.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
و تصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le 04/08/2022 في البيضاء

Madame DJEDIDI Farida

VERRES + MONTURES

DE LOIN

Oeil Droit : (90° -0,75) -0,25

Oeil Gauche : (70° -1,00) + 0,50

DE PRES

Oeil Droit : (90° -0,75) + 2,25

Oeil Gauche : (70° -1,00) + 3,00

K-One OPTIC
Ayad El Khaoula
INPE: 095023958
102, Bis Rue 50, Hay Mly. Abdellah
Ain Chock, Casablanca 20470

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Ferhat Hachad
Tel.: 05 22 26 61 68

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiabdekkatif.com - www.casablancalaservision.com





FACTURE

N° 000260

Casablanca la: 18/08/2022

Mr (e) : Djeidja Fadida

N° de Nomenclature : 6021401

Docteur : DADAOUI ABDELLAH

Monture : DPFin		300-
Verres : myopie +10		820
Vision de loin :		800
OG (9,5 - +5) -2'		
OD (8,5 - +5) +5'		
ADD.....		
	TOTAL	2120-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

dix mille cent vingt dh

K-One Optic
Ayad El Khâoula
INPE: 095023958
102 Bis Rue 50, Hay Mly. Abdellah
Casablanca 20470

RC :436474, IF :31900763, TP :34000981, ICE :00227006700066, INPE :095023958

102 Bis Rue 50 HAY MY ABDELAH AINCHOCK CASABLANCA -20470